

# FORMATION 2017 À L'EXAMEN GÉRONTO PSYCHOMOTEUR - EGP



## FORMATRICE

Madame **Julie ROUX**, Psychomotricienne DE, Master 2 Rééducation et Ingénierie médicale, spécialité Didactique Professionnelle (Paris VI), D.U Psychomotricité du Vieillessement (ISRP Paris). Psychomotricienne en gériatrie (EHPAD, ESA, libéral à domicile), enseignante du bilan géronto-psychomoteur (IFP Pitié Salpêtrière, Paris VI et ISRP Paris) et formatrice dans le champ de la gérontologie, a participé à la validation de l'EGP aux côtés de Séverine MICHEL (auteur de l'EGP).

L'EGP, seul outil d'évaluation standardisée dans le champ de la géronto-psychomotricité soutient l'action thérapeutique du psychomotricien en exercice libéral, à domicile et en institution. En effet, l'EGP s'inscrit dans le cadre thérapeutique du psychomotricien, il oriente la lecture psychomotrice et participe à affiner le diagnostic des pathologies spécifiquement rencontrées en gérontologie/gériatrie. Associé à l'observation clinique du thérapeute, il permet de mettre en évidence la symptomatologie psychomotrice, de structurer le projet thérapeutique et de transmettre des éléments lisibles au patient, aux soignants et aux aidants familiaux. À ce jour les psychomotriciens utilisent l'EGP en EHPAD (PASA, UHR), FAM, MAS, ESA, ADJ Alzheimer, HDJ, SSR, UCC, libéral... Il constitue un élément du Projet de Vie Individualisé (PVI).

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Psychomotriciens exerçant ou souhaitant exercer auprès d'adultes âgés.

Être en possession de la mallette de l'EGP et avoir lu le manuel d'application de l'EGP.

## OBJECTIFS

- Renforcer la démarche clinique du psychomotricien auprès de la personne âgée ;
- Maîtriser des notions de géronto-psychomotricité.

## COMPÉTENCES VISÉES

- À l'issue de la formation les stagiaires seront capable :
- De maîtriser la passation des 17 items (énoncer les consignes, utiliser le matériel, appliquer la cotation) ;
  - De mettre en perspective les résultats du patient à l'EGP au regard des autres moyens d'évaluation (grilles d'observation, entretiens, autres tests...) ;
  - D'élaborer un compte rendu de bilan s'appuyant sur l'EGP et la symptomatologie psychomotrice des patients rencontrés en gériatrie

## CONTENU DE LA FORMATION

Deux journées initiales puis une à un mois de décalage, soit une formation de 3 jours.

Les deux premières journées seront consacrées à l'apprentissage de la passation avec le matériel et la cotation par un enseignement théorico-clinique, le visionnage de vidéo, la présentation de cas cliniques.

La troisième journée sera consacrée au travail intermédiaire des stagiaires par la présentation d'un ou deux cas cliniques (en fonction du nombre de stagiaires), cotés et rédigés par leur soin et l'abond de la rédaction du compte-rendu en lien avec le projet thérapeutique individualisé.

**Les stagiaires devront avoir lu le fascicule et s'être familiarisés avec la sémiologie du champ géronto-psychomoteur.** Entre la première et deuxième session, il est recommandé de poser toutes les questions relatives à la passation par internet.

## MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Démonstration et pratique de la passation de l'EGP, travail en sous-groupes, auto-confrontations croisées, vidéos, présentation PowerPoint, échanges cliniques, travail intersession (élaboration d'un compte-rendu par les stagiaires).

## MODALITÉS DE SANCTION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, évaluation de la formation par les stagiaires.

Remise d'une attestation de fin de formation.

## ORGANISATION

Cette formation se déroule sur **21h** à raison de 3 journées de 7h, plus un travail personnel demandé aux stagiaires entre les deux sessions de formation. L'effectif est composé de 4 à 8 stagiaires. **Le matériel doit être en possession des stagiaires.** Il est possible de le commander auprès de l'A.F.P.U.P. lors de l'inscription minimum 1 mois à l'avance avec 15% de réduction.

**En 2017 :**

**2<sup>ème</sup> session :** Les 3 et 4 novembre et le 2 décembre 2017.

**LIEU :** Paris XIII<sup>ème</sup>.

## TARIFS

- Prise en charge par l'employeur : 570€ TTC ;
- Prise en charge individuelle : 390€ TTC (100€ d'arrhes).  
Jeune professionnel, chômeur : 300€ TTC (75€ d'arrhes).  
Réduction de 50€ accordée aux adhérents.

[Retour au sommaire](#)